



Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

## ARRÊTÉ

Les jurys pour la validation des **Unités d'Enseignement**

Session : session 1 et session 2 (le cas échéant)

Sur proposition de Gilles RODE Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est; sont composés comme suit, pour l'année universitaire 2021/2022 :

UE : **LASMINS** - UE Mineure Santé

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
<b>Président :</b>		
FROMENT CAROLINE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL
<b>Membres :</b>		
JORDHEIM LARS PETTER	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
LAFRASSE RODRIGUEZ CLAIRE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL
MAURIN JEAN-CHRISTOPHE	PU PH - Professeur des universités – Praticien hospitalier	UCBL

Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 17/03/2022

Le Président de l'Université Lyon 1

Frédéric FLEURY

